

Commune de Peillac

Analyse de la commune

Version du 05/09/2025

SOMMAIRE

I)	RESUME NON TECHNIQUE	4
II)	DONNEES DE DEPART	6
II-1.	Démographie de la commune de Peillac	6
II-2.	Enjeux sanitaires et environnementaux	6
II-3.	L'assainissement collectif sur Peillac	6
III)	PRESENTATION DES SECTEURS ETUDIES	9
III-1.	Présentation générale	9
III-2.	Le secteur de Saint Maudet (ZE_57)	11
III-3.	Le secteur de la Bande Maurin (ZE_58)	13
III-4.	Le secteur de la Croix des Bois (ZE-60)	15
III-5.	Le secteur de la Croix de la Route (ZE_61)	17
III-6.	Le secteur de la Clôture (ZE_62)	19
III-7.	Le secteur de la Corderie (ZE_63)	21
III-8.	Le secteur de la Harnacherie (ZE_64)	23
III-9.	Le secteur de la Bertrie - la Charbonnaie (SC_8)	25
IV)	ETUDE DES SCENARIOS : RESULTATS OBTENUS	27
IV-1.	Prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires	27
IV-2.	Comparaison des couts des scénarios envisagés	27
IV-3.	Proposition de zonage	30
IV-4.	Compatibilité entre le zonage et la capacité de la STEP de la Lande Boule	31
V)	CARTES DE ZONAGE	32

Figure 1 : Présentation des réseaux de collecte des eaux usées de Peillac	8
Figure 2 : Table des secteurs étudiés à Peillac	9
Figure 3 : Secteurs étudiés à Peillac	10
Figure 4 : Localisation du secteur de Saint Maudet (ZE_57).....	11
Figure 5 : Analyse des contraintes de surface	11
Figure 6 : Carte d'aptitude des sols	11
Figure 7 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule	12
Figure 8 : Localisation du secteur de la Bande Maurin (ZE_58)	13
Figure 9 : Analyse des contraintes de surface	13
Figure 10 : Carte d'aptitude des sols	13
Figure 11 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule	14
Figure 12 : Localisation du secteur de la Croix des Bois (ZE_60).....	15
Figure 13 : Analyse des contraintes de surface	15
Figure 14 : Carte d'aptitude des sols	15
Figure 15 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule	16
Figure 16 : Localisation du secteur de la Croix de la Route (ZE_61).....	17
Figure 17 : Analyse des contraintes de surface	17
Figure 18 : Carte d'aptitude des sols	17
Figure 19 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule	18
Figure 20 : Localisation du secteur de la Croix de la Route (ZE_62).....	19
Figure 21 : Analyse des contraintes de surface	19
Figure 22 : Carte d'aptitude des sols	19
Figure 23 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule	20
Figure 24 : Localisation du secteur de la Corderie (ZE_63)	21
Figure 25 : Analyse des contraintes de surface	21
Figure 26 : Carte d'aptitude des sols	21
Figure 27 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule	22
Figure 28 : Localisation du secteur de la Harnacherie (ZE_64).....	23
Figure 29 : Analyse des contraintes de surface	23
Figure 30 : Carte d'aptitude des sols	23
Figure 31 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule	24
Figure 32 : Localisation du secteur de la Bertrie - la Charbonnaie (SC_8).....	25
Figure 33 : Analyse des contraintes de surface	25
Figure 34 : Carte d'aptitude des sols	25
Figure 35 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule	26
Figure 36 : Estimation des coûts de mise en œuvre des scénarios étudiés sur chaque secteur. Comparaison des coûts. Proposition de zonage. Nombre d'équivalents habitants raccordés.	29
Figure 37 : Proposition du futur plan de zonage d'assainissement collectif	33
Figure 38 : Futur plan de zonage d'assainissement collectif.....	34

I) RESUME NON TECHNIQUE

En 2021, Peillac comptait 1 857 habitants. Dans la présente étude, le taux d'occupation des logements est estimé à 2.08 habitants par logement.

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en 2023. Ce dernier prévoit environ 10 hectares pour l'urbanisation future au sein du zonage d'assainissement réglementaire, avec une densité de 18 logements à l'hectare.

D'un point de vue de l'assainissement, les 61 branchements du bourg sont reliés à 10,6 km de réseau de collecte des eaux usées. Les effluents sont traités sur la STEP de La Lande Boule.

La STEP de la Lande Boule reçoit actuellement une charge moyenne de 1 033 EH, sans impact sur le milieu récepteur. Des travaux sont prévus sur la STEP, à échéance en 2031.

D'un point de vue de l'assainissement non collectif, 613 dispositifs sont recensés, dont 60% ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur et devront être réhabilités à terme (166 sont des non-conformes avec danger). L'aptitude des sols est moyenne à médiocre, avec des sols peu profonds et schisteux, à tendance imperméable.

L'objet de l'étude vise à étudier les secteurs qui :

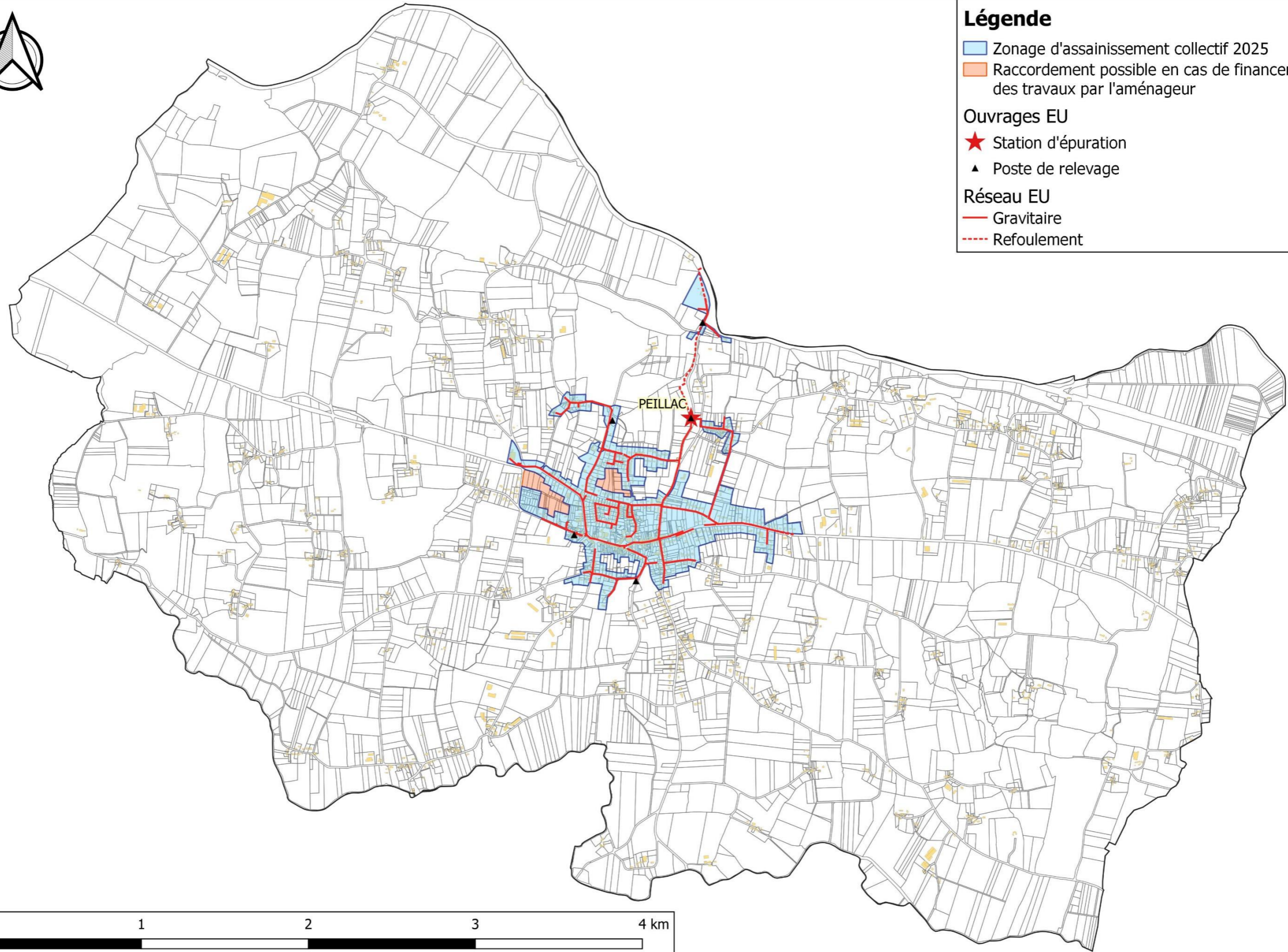
- ne sont pas situés dans le zonage d'assainissement collectif effectif,
- sont situés dans une zone urbanisée ou à urbaniser
- et les hameaux situés en zone sensible

Huit zones d'études ont été identifiées autour du zonage d'assainissement réglementaire. L'étude des scénarios assainissement non collectif et assainissement collectif et l'application des critères de priorisation montre que d'un point de vue économique et environnemental, le raccordement des secteurs suivants est à privilégier :

- ZE_57 Saint Maudet
- ZE_58 La Bande Maurin

Il est proposé la régularisation du zonage effectif en zonage réglementaire et l'intégration des deux secteurs précités au zonage d'assainissement collectif.

La charge future à traiter prenant en compte les différents scénarios favorables à l'assainissement collectif est estimée à terme à environ 1 419 EH et 302 m³/j.



Légende

- Zonage d'assainissement collectif 2025
- Raccordement possible en cas de financement des travaux par l'aménageur
- Ouvrages EU**
- Station d'épuration
- Poste de relevage
- Réseau EU**
- Gravitaire
- Refoulement

II) DONNEES DE DEPART

II-1. Démographie de la commune de Peillac

En 2021, la commune de Peillac comptait 1 857 habitants. Le document d'urbanisme en vigueur est le PLU validé le 26 juin 2023.

Les hypothèses retenues pour l'évolution sur 10 ans sont :

- Un taux d'occupation de 2.08 habitants par logement
- Une densité de **12 logements par hectare** sur les secteurs à urbaniser

II-2. Enjeux sanitaires et environnementaux

Parmi les enjeux environnementaux, il est à noter l'existence d'une ZNIEFF et de zones humides sensibles à la pollution par les eaux usées sur le territoire de Peillac, ainsi que de zones sensibles en aval de la commune.

La localisation et les caractéristiques de ces zones sont présentées dans le rapport de l'état des lieux de Redon Agglomération.

II-3. L'assainissement collectif sur Peillac

Détaillé dans le rapport de l'état des lieux de Redon Agglomération, les caractéristiques principales de la STEP de la Lande Boule (sur la commune de Peillac et traitant les effluents venant de Peillac et des Fougerêts) sont rappelées ci-après.

→ Zonage réglementaire

Le zonage réglementaire en vigueur date de 2003 sur la commune de Peillac.

→ Les abonnés

D'après le Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) réalisé en 2024, en 2021 la STEP de la Lande Boule comptait **446 abonnés, soit 928 habitants raccordés**.

1 gros consommateur d'eau est raccordé à la STEP, pour une consommation annuelle de 1 539 m³.

La consommation d'eau par habitant des Fougerêts et de Peillac représente **104 litres par jour** en 2021 (hors gros consommateur).

→ Le réseau de collecte

Le réseau parcourt sur les deux communes une longueur totale de 16,5 km (dont 2,5 km en refoulement), avec 7 postes de relevement.

→ La conformité du rejet et incidence sur le milieu récepteur

Le rejet est conforme à l'arrêté préfectoral du 26 mars 1992.

Il ne présente pas d'impact significatif sur le milieu récepteur (ruisseau de la Doubesa).

→ **La STEP de la Lande Boule**

Mise en service	1994, exploitée par Véolia		
Type de traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Dégrilleur manuel, - Débourbeur, - 3 lagunes. 		
Capacité	Organique		Hydraulique
	EH	kgDBO ₅ /j	m ³ /j
	1 500	90	225
Charge moyenne	567	34	138
Charge moyenne temps de pluie, nappe haute	Non concerné	Non concerné	184
Charge maximum	1 033	62	surcharge
Marge	457	28	surcharge

En considérant que le rejet n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur, il est estimé que, malgré la surcharge, la station peut accepter **457 EH supplémentaires**.

→ **Travaux prévus**

Des travaux de réhabilitation sont prévus sur la STEP de la Lande Boule afin de réguler la surcharge hydraulique et de pouvoir accepter les charges entrantes futures.

→ **Le zonage effectif**

Le zonage effectif correspond aux parcelles déjà raccordées au réseau ou raccordables sans extension du réseau et aux zones urbanisables non construites à moins de 35 m d'un réseau gravitaire de collecte. Selon la densification prévu par le SCOT du Pays de Redon, il est estimé que, dans les limites du zonage effectif, il y aura **86 EH supplémentaires** provenant de Peillac sur la STEP de la Lande Boule (pour un total de **216 EH** en plus).

La carte du zonage est présentée en page suivante.

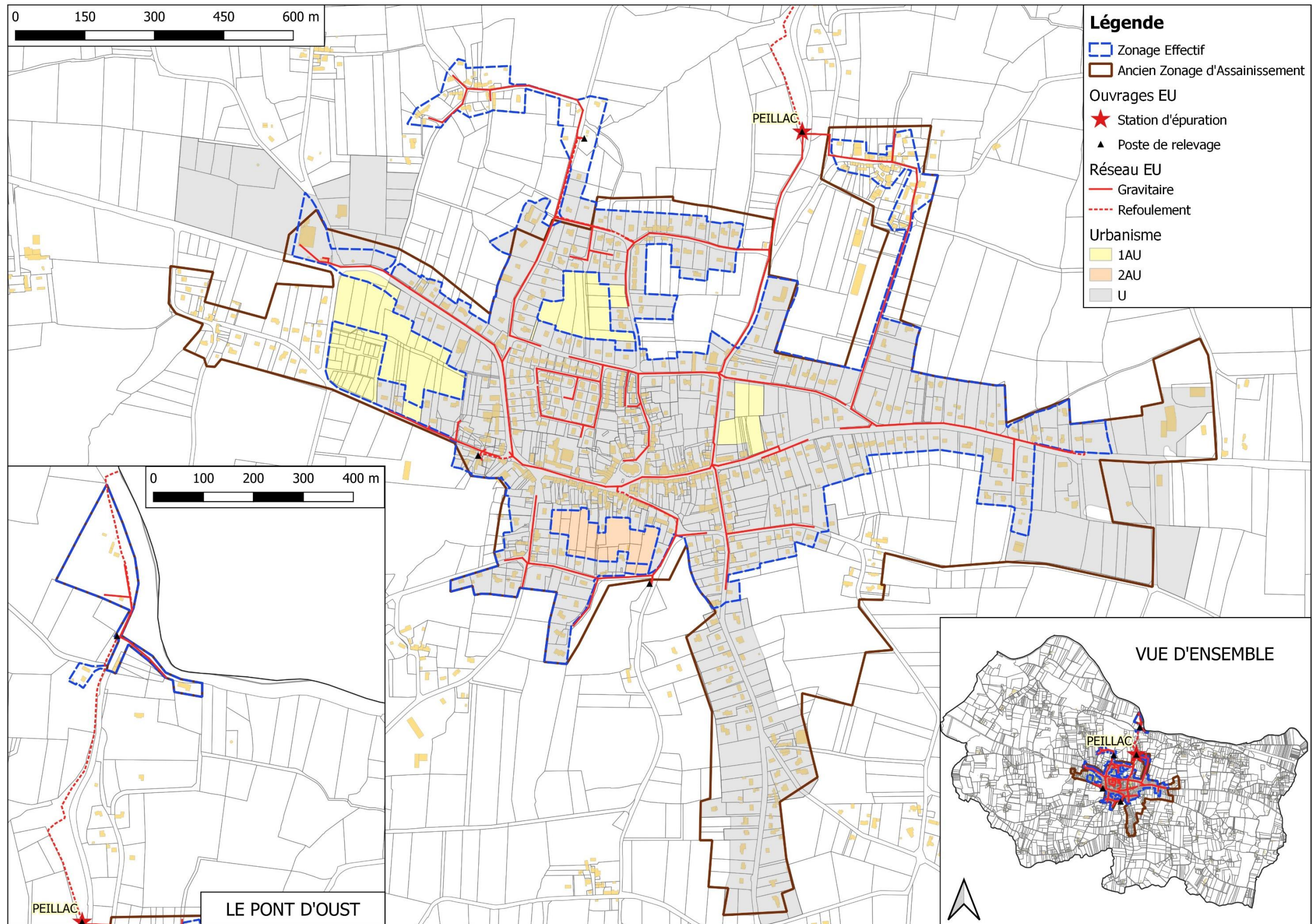


Figure 1 : Présentation des réseaux de collecte des eaux usées de Peillac

III) PRESENTATION DES SECTEURS ETUDIES

III-1. Présentation générale

Huit secteurs ont été étudiés. Leur localisation figure sur la carte de la page suivante et leurs principales caractéristiques sont reportées dans le tableau suivant :

Secteur d'étude	Secteur d'étude	Zonage PLU	Surface zone étude (ha)	Nb d'habitations existantes	Nb établissements existants	Nb habitations en projet	Nb établissements en projet	Nb d'EH en situation future
ZE_57	Saint Maudet	1AUb-Ub	-	1	-	22	-	47
ZE_58	La Bande Maurin	1Aub	3,7	-	-	52	-	108
ZE_60	La Croix des Bois	Ub	-	46	-	8	-	88
ZE_61	La Croix de la Route	Ui - A	-	2	4	-	6	53
ZE_62	La Clôture	Ui	-	-	1	-	10	55
ZE_63	La Corderie	A	-	26	-	-	-	41
ZE_64	La Harnacherie	A	-	9	-	-	-	14
SC_8	La Bertrie - La Charbonnaie	A	-	30	-	-	-	47

Figure 2 : Table des secteurs étudiés à Peillac

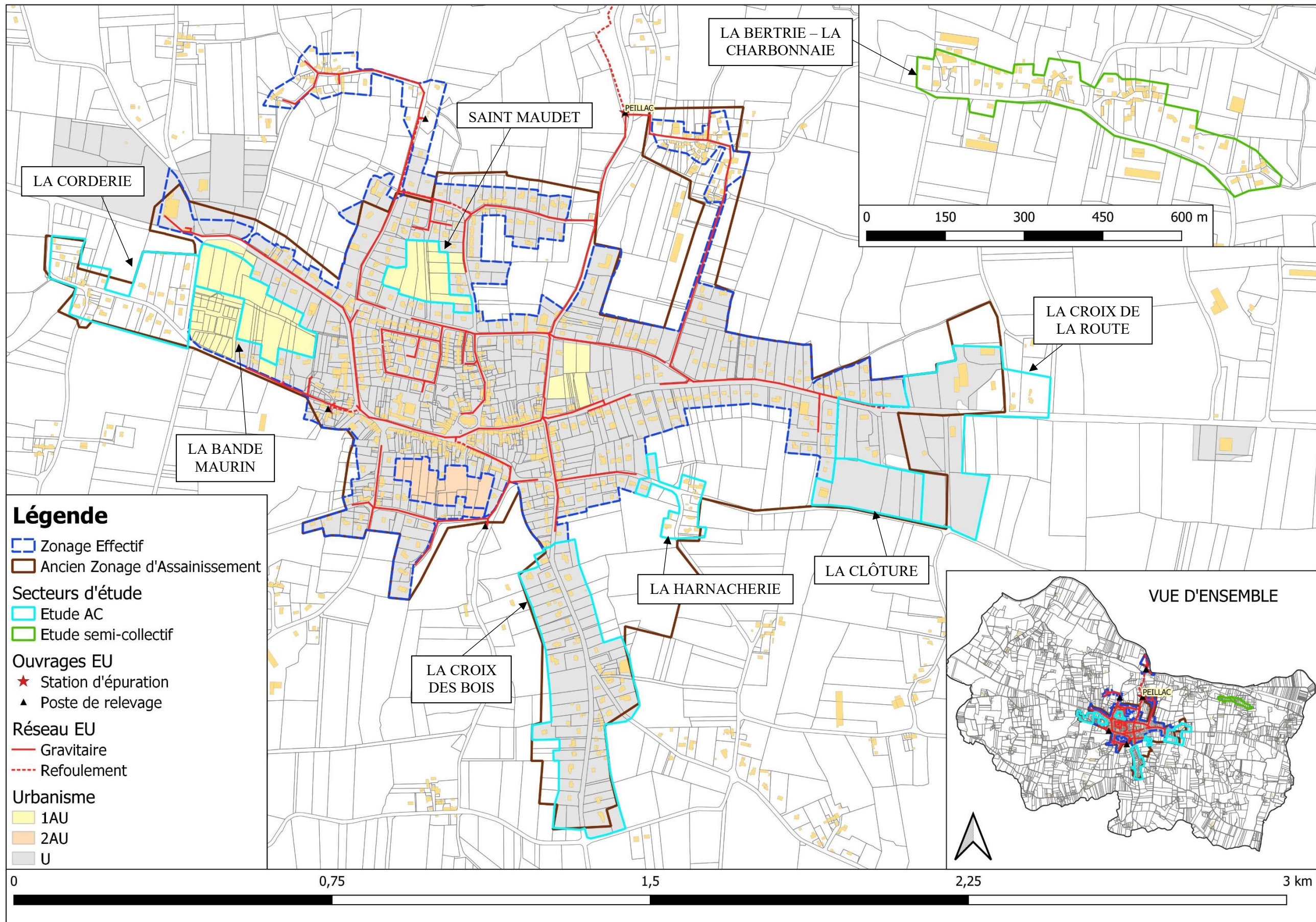


Figure 3 : Secteurs étudiés à Peillac

III-2. Le secteur de Saint Maudet (ZE_57)

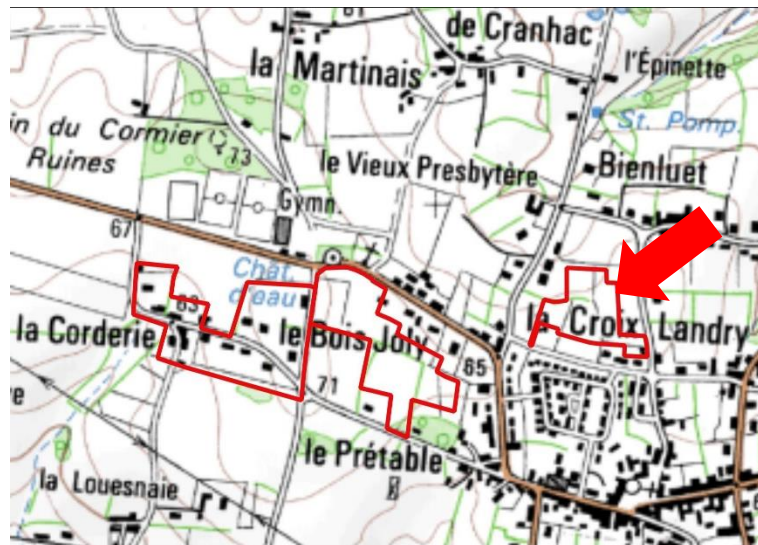


Figure 4 : Localisation du secteur de Saint Maudet (ZE_57)

Ce secteur est situé dans le bourg de Peillac. Sa superficie est de 1,86 hectares. Situé en zone 1Aub-Ub, une seule habitation existante est recensée sur ce secteur. 22 habitations sont en projet de construction.

Le secteur est inclus dans le zonage d'assainissement effectif mais il n'est pas raccordable sans extension.

Le flux de pollution actuel du secteur est de 2 EH. Après les projets de construction, le flux de pollution est estimé à 47 EH.

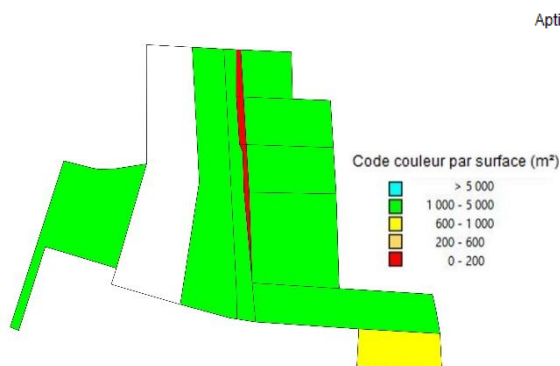


Figure 5 : Analyse des contraintes de surface



Figure 6 : Carte d'aptitude des sols

Les parcelles du secteur ont majoritairement une surface comprise entre 1 000 et 5 000 m². Les sols du secteurs présentent une aptitude favorable à l'assainissement non-collectif.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de créer 22 nouveaux dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau de la STEP de la Lande Boule. Ceci nécessite de poser 366 m de conduites gravitaires.

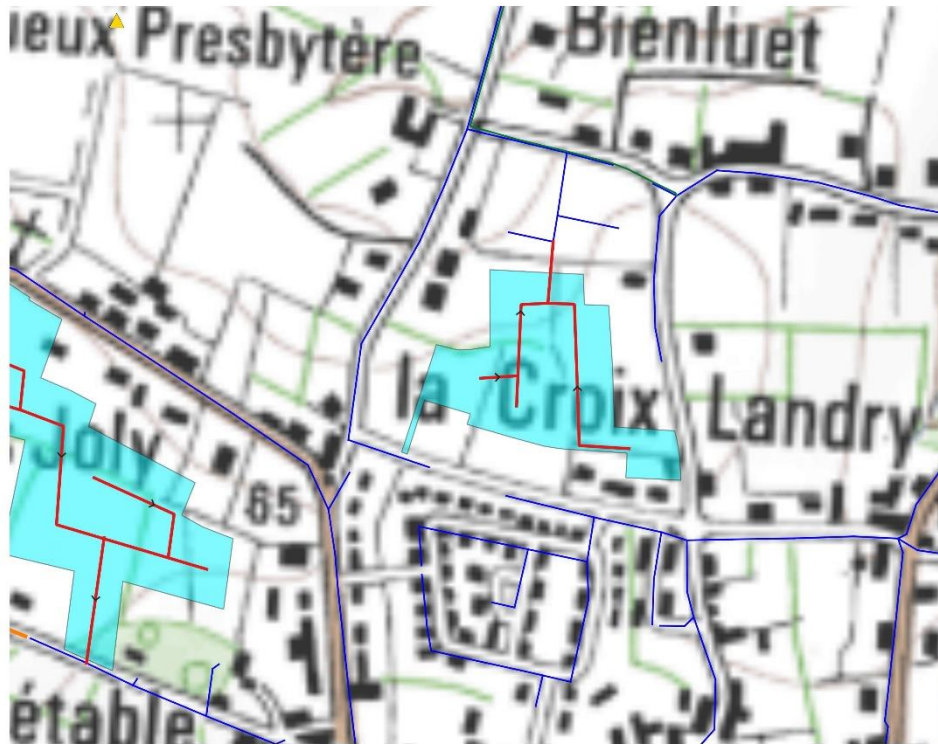


Figure 7 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule

III-3. Le secteur de la Bande Maurin (ZE_58)



Figure 8 : Localisation du secteur de la Bande Maurin (ZE_58)

Ce secteur est situé à l'ouest du bourg de Peillac. Sa superficie est de 3,72 hectares. Situé en zone 1AUB, il n'y a pas de construction sur ce secteur. 52 habitations sont en projet de construction.

Le secteur est inclus dans le zonage réglementaire et partiellement dans le zonage effectif. Il n'est pas raccordable sans extension du réseau.

Le flux de pollution futur du secteur est estimé à **108 EH**.

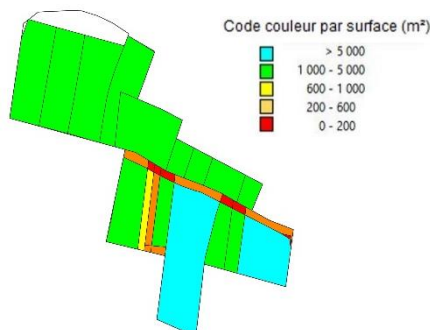


Figure 9 : Analyse des contraintes de surface

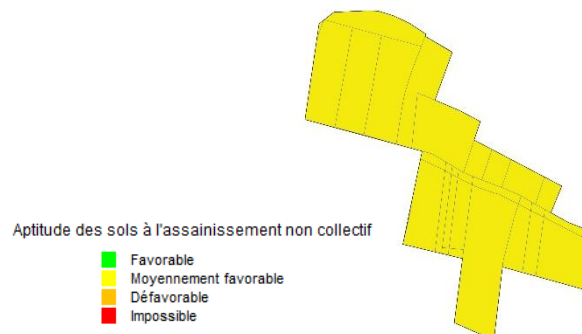


Figure 10 : Carte d'aptitude des sols

Les sols du secteur présentent une aptitude moyenne vis-à-vis de l'assainissement non-collectif.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de créer 52 nouveaux dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau de la STEP de la Lande Boule. Ceci nécessite de poser 673 m de conduites gravitaires.

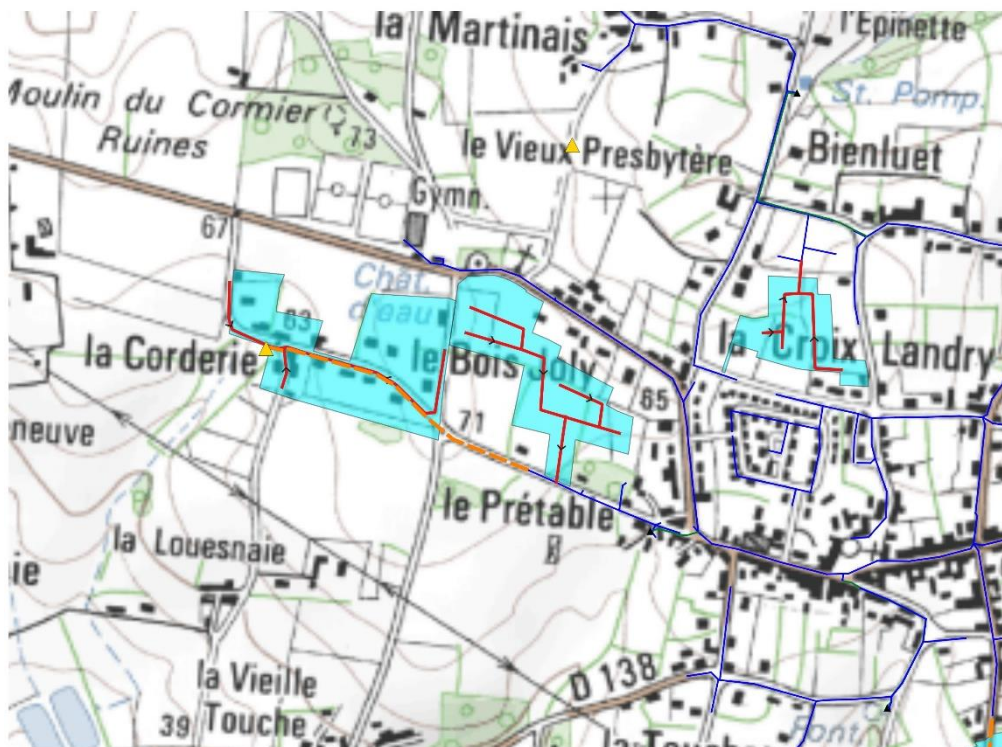


Figure 11 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule

III-4. Le secteur de la Croix des Bois (ZE-60)

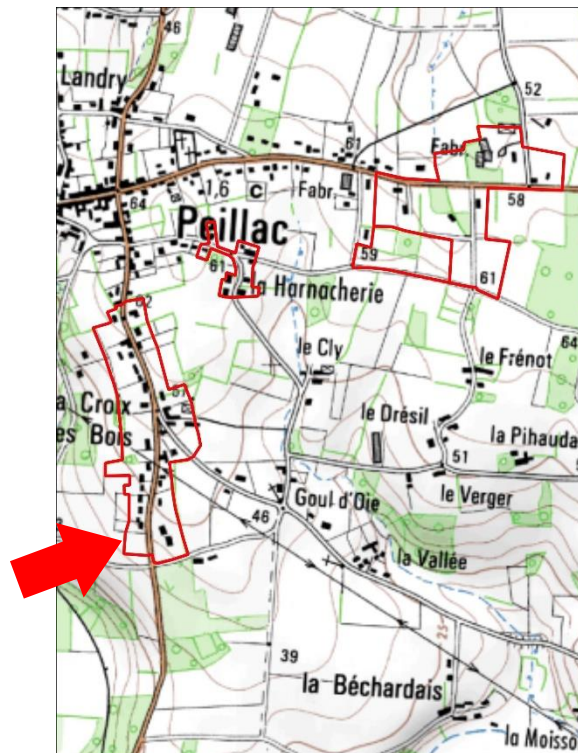


Figure 12 : Localisation du secteur de la Croix des Bois (ZE_60)

Ce secteur est situé au sud du bourg de Peillac. Sa superficie est de 10,53 hectares. Situé en zone Ub, 46 habitations sont recensées sur le secteur. 8 habitations sont en projet de construction.

Le secteur est inclus dans le zonage d'assainissement réglementaire.

Le flux de pollution actuel du secteur est de 72 EH. Avec les habitations en projet, le flux de pollution futur est estimé à **88 EH**.



Figure 13 : Analyse des contraintes de surface

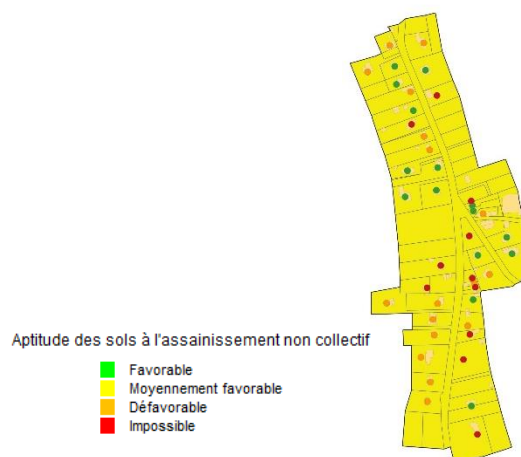


Figure 14 : Carte d'aptitude des sols

Les sols du secteur présentent une aptitude moyenne vis-à-vis de l'assainissement non-collectif. Les parcelles ont majoritairement une superficie comprise entre 1 000 et 5 000 m².

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 28 dispositifs et de créer 8 nouveaux dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau de la STEP de la Lande Boule. Ceci nécessite de poser 741 m de conduites gravitaires et 726 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de refoulement.

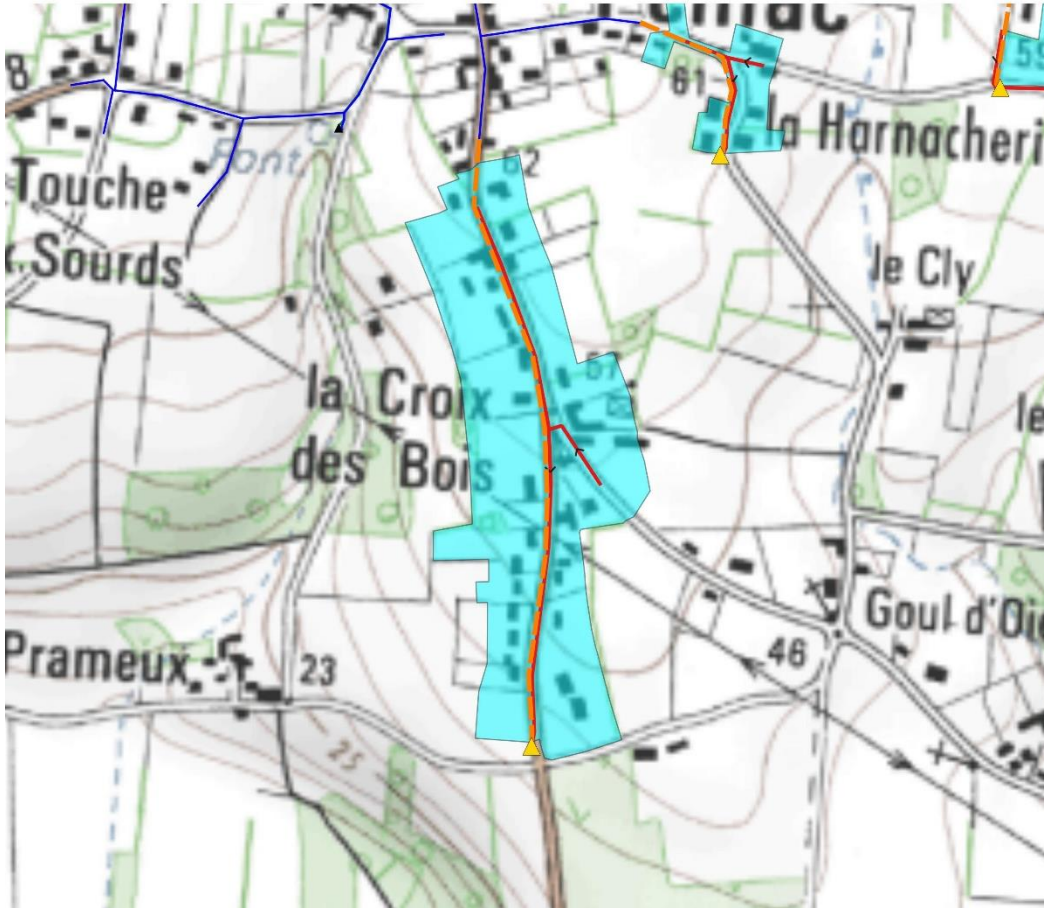


Figure 15 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule

III-5. Le secteur de la Croix de la Route (ZE_61)

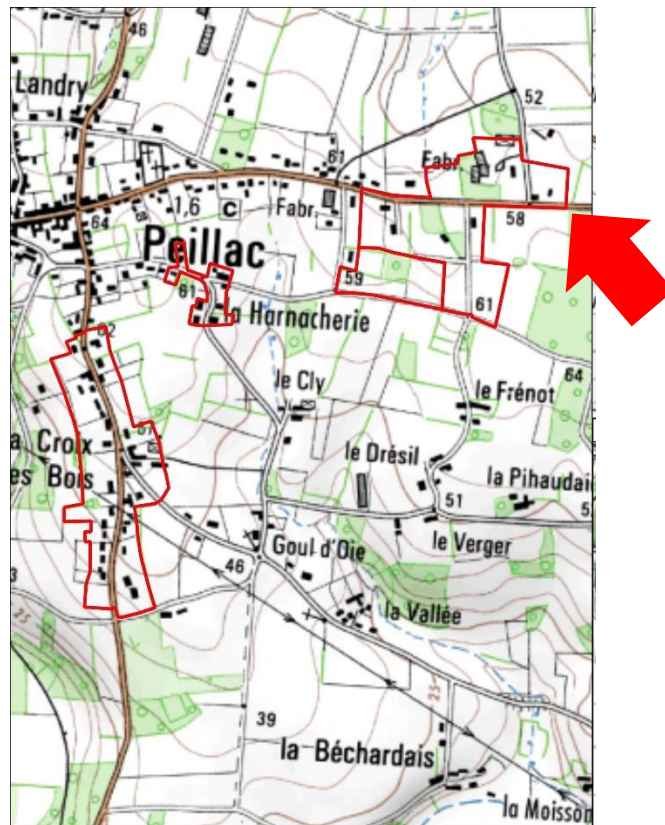


Figure 16 : Localisation du secteur de la Croix de la Route (ZE_61)

Ce secteur est situé à l'est du bourg de Peillac. Sa superficie est de 10,32 hectares. Situé en zone Ui-A, 2 habitations et 4 établissements existants sont recensés sur le secteurs. 6 établissements sont en projet de construction.

Le secteur est partiellement compris dans le zonage d'assainissement réglementaire.

Le flux de pollution du secteur est de 23 EH en considérant que les établissements sont des établissements d'artisans qui amènent 5 EH chacun. Après l'implantation des établissements, le flux de pollution futur est estimé à **53 EH**.



Figure 17 : Analyse des contraintes de surface

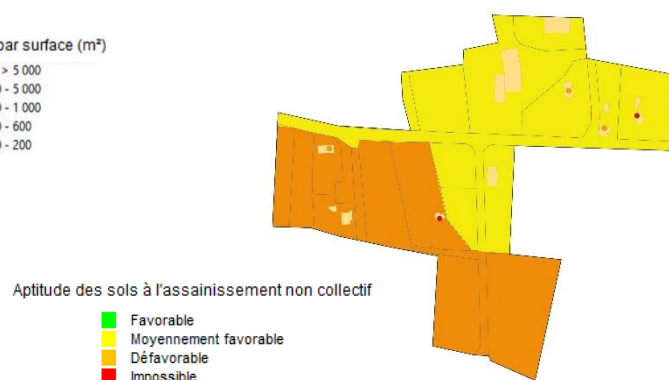


Figure 18 : Carte d'aptitude des sols

Les sols du secteur présentent une aptitude moyenne à médiocre vis-à-vis de l'assainissement non-collectif.

dDeux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 5 dispositifs et de créer 6 nouveaux dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau de la STEP de la Lande Boule. Ceci nécessite de poser 580 m de conduites gravitaires et 231 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de refoulement.

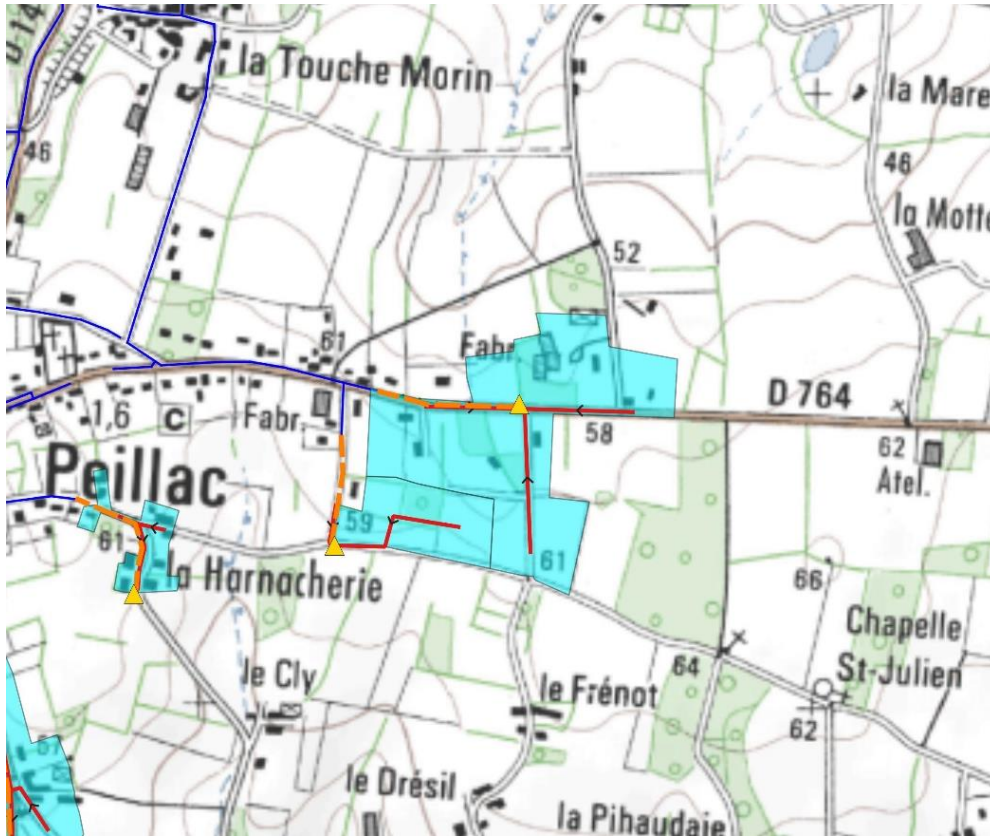


Figure 19 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule

III-6. Le secteur de la Clôture (ZE_62)

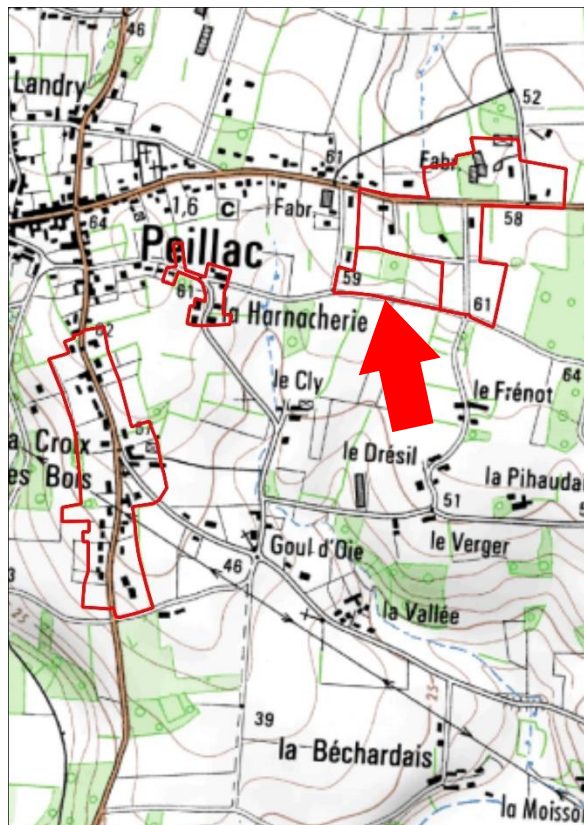


Figure 20 : Localisation du secteur de la Croix de la Route (ZE_62)

Ce secteur jouxte le secteur de la Croix de la Route. Sa superficie est de 2,65 hectares. Situé en zone Ui, un établissement existant est recensé sur le secteur. 10 entreprises sont en projet de construction sur le secteur.

Le secteur est inclus dans le zonage d'assainissement réglementaire.

Le flux de pollution actuel du secteur est de 5 EH en considérant que l'établissement est un établissement d'artisanat. Le flux de pollution futur, après implantation des établissements, est estimé à **55 EH**.

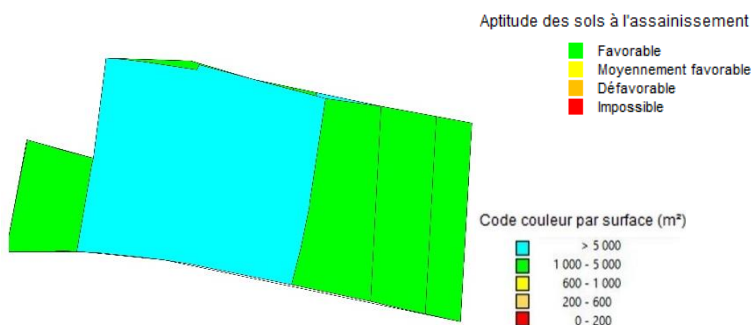


Figure 21 : Analyse des contraintes de surface

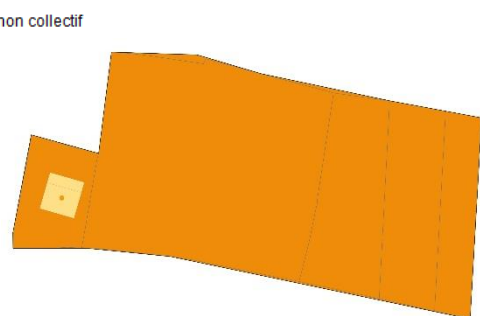


Figure 22 : Carte d'aptitude des sols

Les sols du secteur présentent une aptitude médiocre vis-à-vis de l'assainissement non-collectif.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 1 dispositifs et de créer 10 nouveaux dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau de la STEP de la Lande Boule. Ceci nécessite de poser 314 m de conduites gravitaires et 180 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de refoulement.

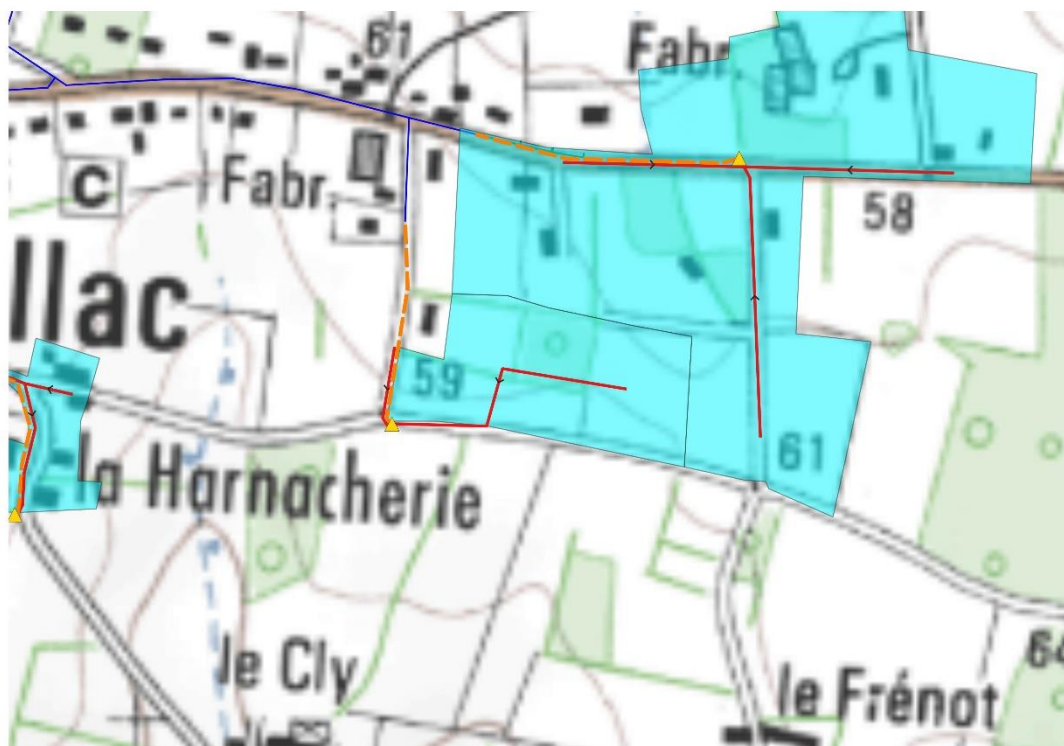


Figure 23 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule

III-7. Le secteur de la Corderie (ZE_63)

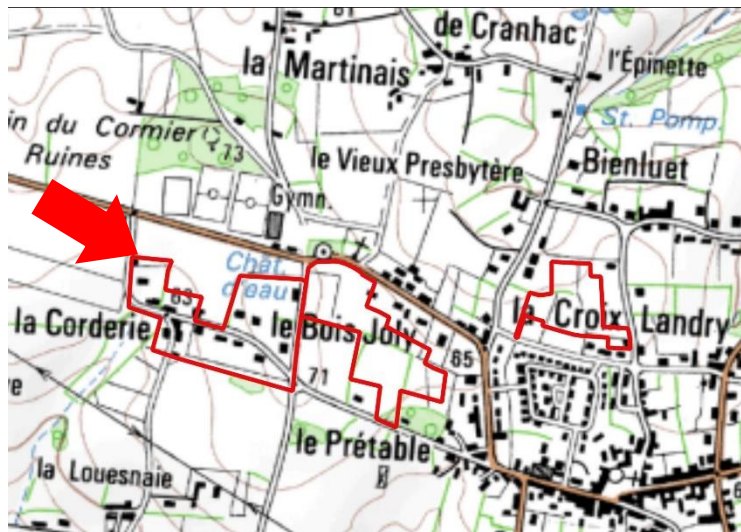


Figure 24 : Localisation du secteur de la Corderie (ZE_63)

Ce secteur jouxte le secteur de la Bande Maurin. Sa superficie est de 5,16 hectares. Situé en zone A, 26 habitations existantes sont recensées sur ce secteur.

Le secteur est inclus dans le zonage d'assainissement réglementaire.

Le flux de pollution du secteur est de **41 EH**.

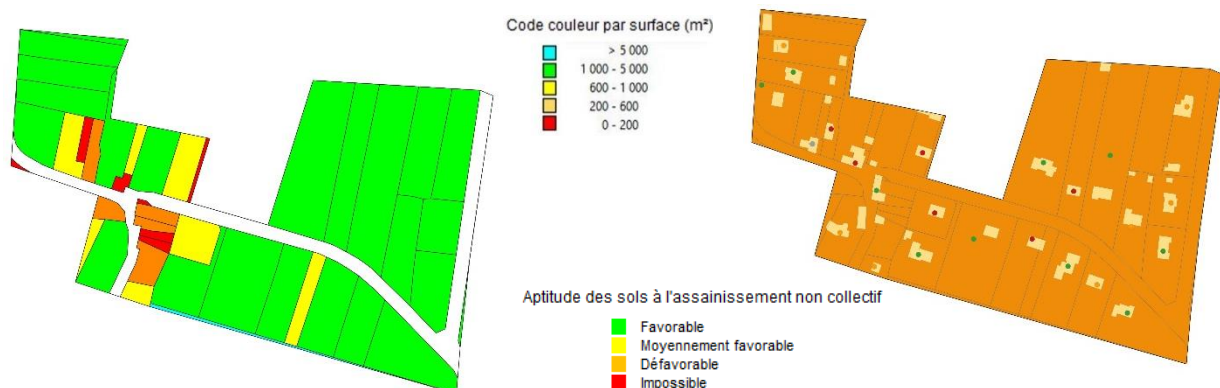


Figure 25 : Analyse des contraintes de surface

Figure 26 : Carte d'aptitude des sols

Les sols du secteur présentent une aptitude médiocre vis-à-vis de l'assainissement non-collectif.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 13 dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau de la STEP de la Lande Boule. Ceci nécessite de poser 596 m de conduites gravitaires et 461 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de relèvement.



Figure 27 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule

III-8. Le secteur de la Harnacherie (ZE_64)

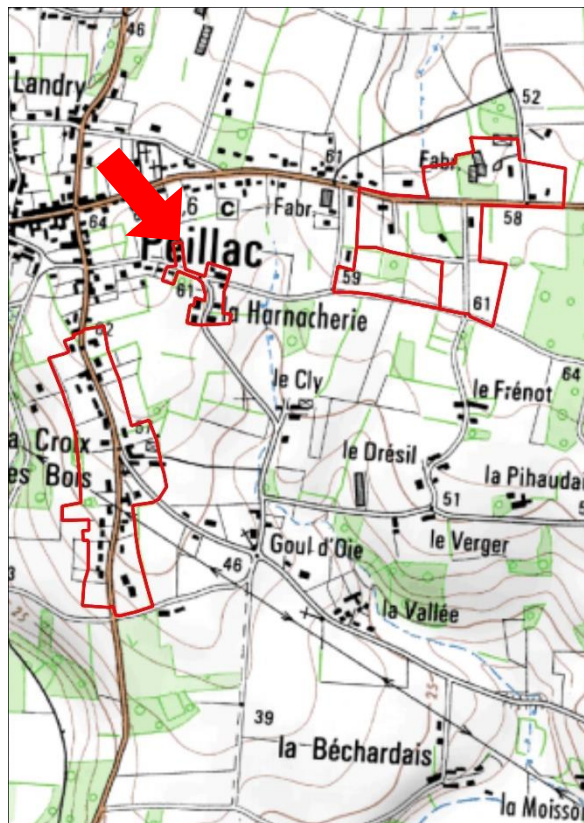


Figure 28 : Localisation du secteur de la Harnacherie (ZE_64)

Ce secteur est situé au sud-est du bourg de Peillac. Sa superficie est de 1,3 hectares. Situé en zone A, 9 habitations existantes sont recensées sur ce secteur.

Le secteur est inclus dans le zonage d'assainissement réglementaire.

Le flux de pollution du secteur est de 14 EH.

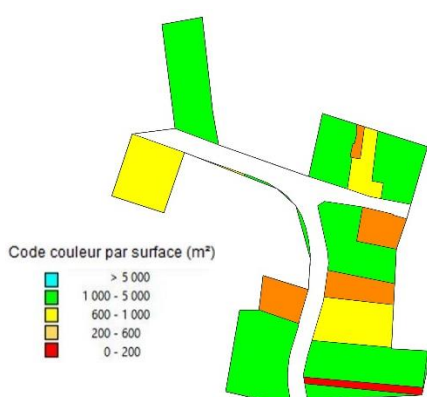


Figure 29 : Analyse des contraintes de surface

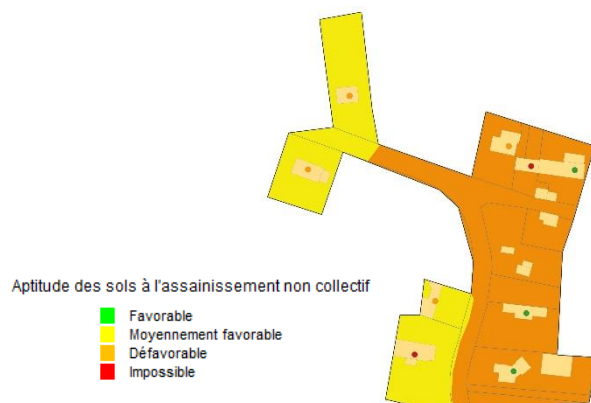


Figure 30 : Carte d'aptitude des sols

Les sols du secteur sont majoritairement d'aptitude médiocre vis-à-vis de l'assainissement, avec quelques parcelles à l'ouest où l'aptitude est moyenne.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 6 dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau de la STEP de la Lande Boule. Ceci nécessite de poser 158 m de conduites gravitaires et 218 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de relèvement.

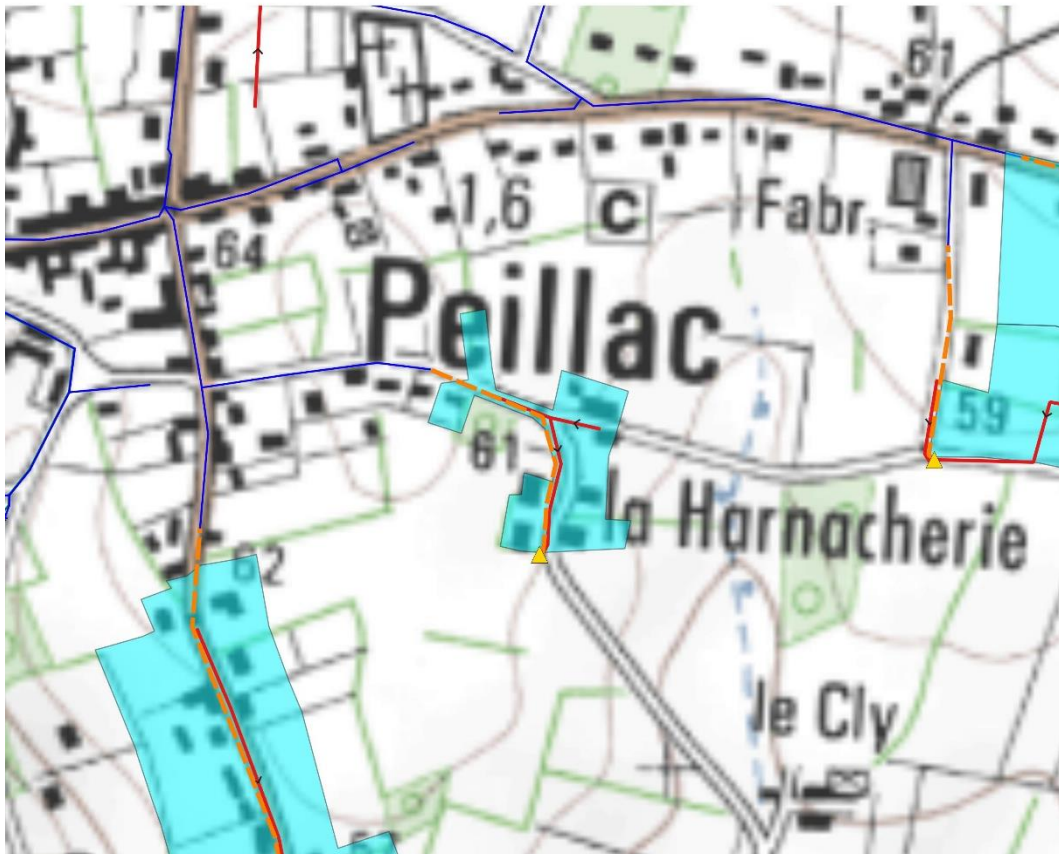


Figure 31 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule

III-9. Le secteur de la Bertrie - la Charbonnaie (SC_8)

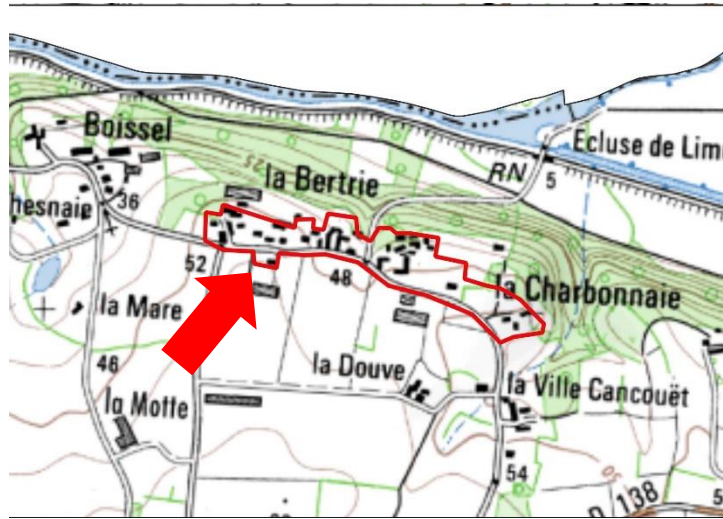


Figure 32 : Localisation du secteur de la Bertrie - la Charbonnaie (SC_8)

Ce secteur est situé au niveau des lieu-dits de la Bertrie et de la Charbonnaie, à 2 km à l'est de la STEP de la Lande Boule. Sa superficie est de 5,88 hectares. Situé en zone A, 30 habitations existantes sont recensées sur le secteur.

Tout le secteur est actuellement considéré en zonage d'assainissement non collectif.

Le flux de pollution du secteur est de 47 EH.

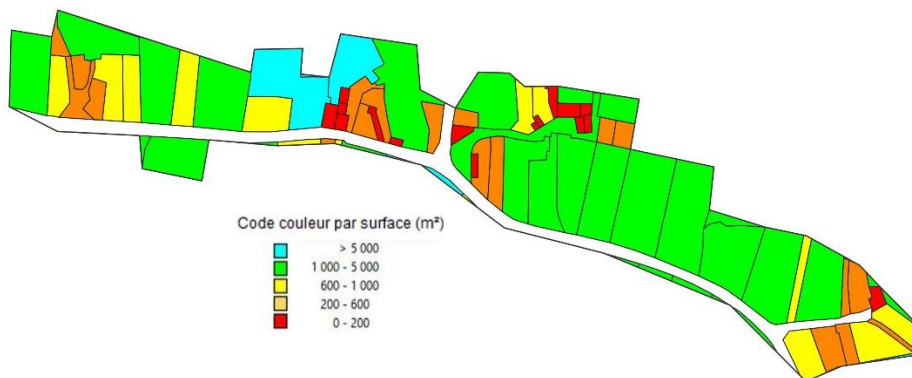


Figure 33 : Analyse des contraintes de surface

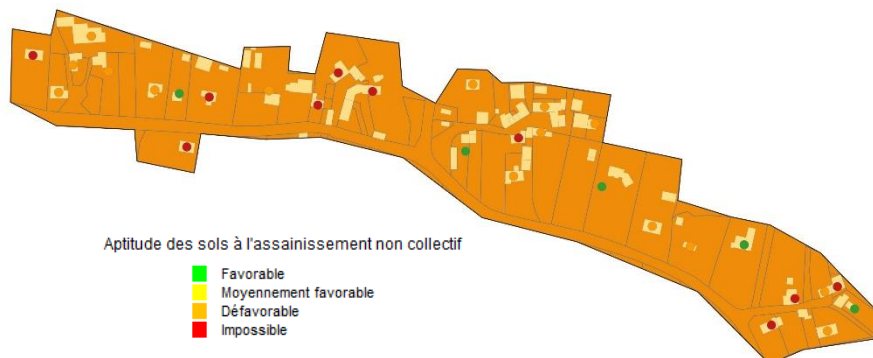


Figure 34 : Carte d'aptitude des sols

Les sols du secteur présentent une aptitude médiocre vis-à-vis de l'assainissement non-collectif.
Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 25 dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau des lagunes de Langon. Ceci nécessite de poser 602 m de conduites gravitaires et 162 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de relèvement et de deux postes de refoulement pour branchement particulier.

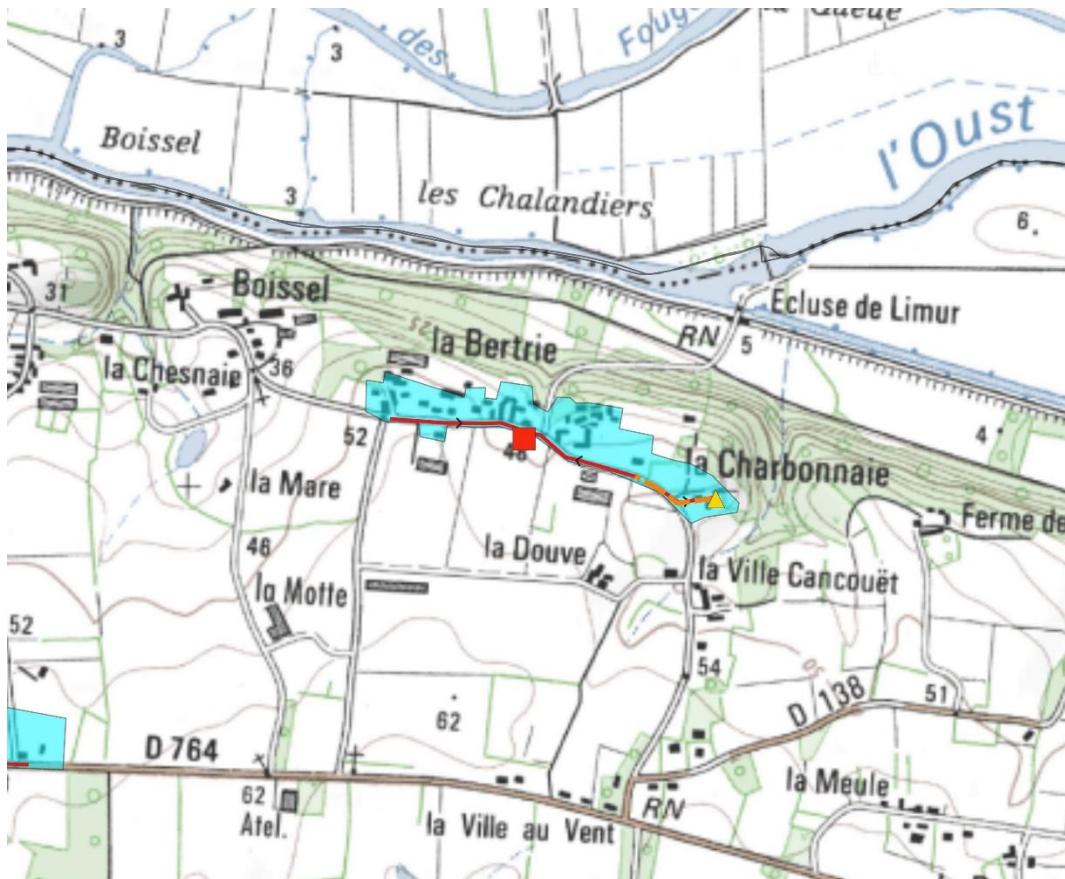


Figure 35 : Projet de raccordement au réseau de la STEP de la Lande Boule

IV) ETUDE DES SCENARIOS : RESULTATS OBTENUS

IV-1. Prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires

Pour rappel, les zones sensibles définies dans l'étude correspondent aux zones suivantes :

- Zones humides et abords des cours d'eau ;
- ZNIEFF ;
- Zone Natura 2000 ;
- Sites inscrits et classés sensibles à la pollution des eaux ;
- Sites de baignades ;
- Périmètres de protection de captage.

Aucun des secteurs étudiés n'est situé dans une de ces zones.

IV-2. Comparaison des couts des scénarios envisagés

Les calculs des couts de chaque scénario a été établi selon la méthodologie présentée dans les chapitres précédents. Le détail des calculs figure en annexe. Les tableaux sur les pages suivantes synthétisent les résultats obtenus :

CONSTRUCTION DU SCENARIO ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Secteur d'étude	Secteur d'étude	Aptitude des sols vis-à-vis de l'ANC				Contraintes			Nb dispositifs			Coût du scénario ANC (hors subvention en € HT)				
		Bonne	Moyenne	Médiocre	0%	Habitat	Pentes	Surface	... A réhabiliter	... A créer	Coût moyen du dispositif € HT	Investissement	Fonctionnement (calculé sur 30 ans)	Coût global annuel	Coût annuel par habitation	Coût annuel par EH
						1 : dispersé 2 : moyenneme	1 : faible 2 : moyen 3 : fort	1 : faible 2 : moyen 3 : fort								
ZE_57	Saint Maudet	100%	0%	0%	0%	3	2	3	-	22	9 175	201 850,00 €	1 650,00 €	8 378,33 €	364,28 €	177,06 €
ZE_58	La Bande Maurin	0%	100%	0%	0%	3	2	3	-	52	8 944	465 100,00 €	3 900,00 €	19 403,33 €	373,14 €	179,39 €
ZE_60	La Croix des Bois	0%	100%	0%	0%	2	2	2	28	8	9 175	330 300,00 €	2 700,00 €	13 710,00 €	253,89 €	155,09 €
ZE_61	La Croix de la Route	0%	45%	55%	0%	1	2	1	5	6	9 993	109 925,00 €	825,00 €	4 489,17 €	374,10 €	84,51 €
ZE_62	La Clôture	0%	0%	100%	0%	2	2	2	1	10	10 675	117 425,00 €	825,00 €	4 739,17 €	430,83 €	86,17 €
ZE_63	La Corderie	0%	0%	100%	0%	2	2	2	13	-	10 623	138 100,00 €	3 150,00 €	7 753,33 €	298,21 €	191,16 €
ZE_64	La Harnacherie	0%	33%	67%	0%	2	2	2	6	-	10 842	65 050,00 €	1 350,00 €	3 518,33 €	390,93 €	250,59 €
SC_8	La Bertrie - La Charbonnaie	0%	0%	100%	0%	2	2	3	25	-	12 675	316 875,00 €	13 125,00 €	23 687,50 €	789,58 €	506,14 €

CONSTRUCTION DU SCENARIO ASSAINISSEMENT COLLECTIF													
Secteur d'étude	Secteur d'étude	Technique				Surface moyenne de lot (m ²)	Coût du scénario AC (hors subvention en € HT)						Ratio AC/ANC (cout sur 30 ans)*
		Longueur de réseau à créer (mètres)	Nombre de postes de relèvement	Nombre de branchements	Distance moyenne entre branchements (mètres)		Investissement	Fonctionnement (calculé sur 30 ans)	PFAC (€)	Coût global annuel	Coût annuel par habitation	Coût annuel par EH	
ZE_57	Saint Maudet	366	-	23	16	-	129 780,00 €	2 571,20 €	34 500,00 €	6 897,20 €	299,88 €	145,76 €	0,82
ZE_58	La Bande Maurin	673	-	52	13	715	253 637,50 €	5 468,10 €	78 000,00 €	13 922,68 €	267,74 €	128,72 €	0,72
ZE_60	La Croix des Bois	1 467	1	54	27	-	669 860,50 €	15 272,50 €	81 000,00 €	37 601,18 €	696,32 €	425,35 €	2,74
ZE_61	La Croix de la Route	811	1	12	68	-	459 096,75 €	13 140,20 €	18 000,00 €	28 443,43 €	2 370,29 €	535,46 €	6,34
ZE_62	La Clôture	494	1	11	45	-	324 038,00 €	12 490,00 €	16 500,00 €	23 291,27 €	2 117,39 €	423,48 €	4,91
ZE_63	La Corderie	1 057	1	26	41	-	448 075,75 €	12 970,60 €	39 000,00 €	27 906,46 €	1 073,33 €	688,03 €	3,60
ZE_64	La Harnacherie	376	1	9	42	-	210 068,50 €	10 704,40 €	13 500,00 €	17 706,68 €	1 967,41 €	1 261,16 €	5,03
SC_8	La Bertrie - La Charbonnaie	764	1	30	25	-	519 789,50 €	12 969,00 €	45 000,00 €	30 295,32 €	1 009,84 €	647,34 €	1,28

* : Le Ratio AC/ANC est calculé en comparant les coûts globaux annuels pour l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif. Un ratio inférieur à 1 signifie que l'assainissement collectif est plus avantageux financièrement que l'assainissement non collectif.

Figure 36 : Estimation des coûts de mise en œuvre des scénarios étudiés sur chaque secteur. Comparaison des coûts. Proposition de zonage. Nombre d'équivalents habitants raccordés.

IV-3. Proposition de zonage

Les secteurs sont classés selon deux catégories :

- les secteurs d'extension, pour lesquels le raccordement au réseau d'assainissement collectif se fait par création d'une extension du réseau existant sur le domaine public
- les secteurs en lotissement, pour lesquels le raccordement au réseau d'assainissement collectif se fait par création d'un nouveau réseau au sein du lotissement

Sur la commune de PEILLAC, les secteurs sont répartis de la façon suivante :

Secteurs d'extension	Secteurs en lotissement
<ul style="list-style-type: none">- ZE_60 La Croix des Bois- ZE_61 L Croix de la Route- ZE_62 La Clôture- ZE_63 La Corderie- ZE_64 La Harnacherie- SC 8 La Bertrie – La Charbonnaie	<ul style="list-style-type: none">- ZE_57 Saint Maudet- ZE_58 La Bande Maurin

Extension :

Les critères de priorisation¹ des secteurs appliqués à l'ensemble du territoire de Redon Agglomération mettent en évidence l'impossibilité de raccorder au réseau collectif les secteurs d'extension sur la commune de Peillac.

Lotissement :

L'analyse technico-économique des secteurs de lotissement montre que lorsque le ratio AC/ANC est inférieur à 4, bien que la mise en place de l'assainissement collectif puisse être légèrement plus onéreuse, elle est souvent plus avantageuse techniquement que la mise en place de l'assainissement non collectif. L'assainissement collectif est retenu pour les secteurs de lotissement concernés.

Il est donc proposé une régularisation du zonage effectif en zonage réglementaire, auquel s'ajoute les secteurs suivants :

- ZE_57 Saint Maudet
- ZE_58 La Bande Maurin

Le raccordement de ces deux secteurs soumis à une validation préalable du gestionnaire du réseau : Redon Agglomération.

Le reste du territoire de la commune sera maintenu en assainissement non collectif.

¹ La méthode du choix des extensions du réseau prévues par Redon Agglomération est détaillée dans le rapport de phase 1 - Méthodologie

IV-4. Compatibilité entre le zonage et la capacité de la STEP de la Lande Boule

Le but de cette partie de l'étude vise à vérifier que la station d'épuration sera capable d'accepter ces flux. Ces calculs sont réalisés en estimant la pollution domestique actuelle, la charge liée à l'augmentation de population attendue dans le bourg et la prise en compte de l'urbanisation de ces futures zones. Sont prises en compte toutes les zones de collecte de la STEP de la Lande Boule, pas uniquement celles situées sur Peillac.

Le calcul est résumé dans le tableau ci-dessous :

Origine des pollutions		Charge organique	
Pollution actuelle domestique traitée par la station d'épuration		1 033 EH	
Augmentation de la population lié à la densification dans la zone collectée		216 EH (Peillac + Les Fougerêts)	
Secteurs de lotissement avec validation préalable	ZE_55 Rue de l'Oust (Les Fougerêts)	15 EH	170 EH
	ZE_57 Saint Maudet (Peillac)	47 EH	
	ZE_58 La Bande Maurin (Peillac)	108 EH	
Charge de pollution finale		1 419 EH	

La station d'épuration, dimensionnée pour 1 500 EH, est capable de traiter les effluents actuels et futurs. D'un point de vue hydraulique, la station est en surcharge lors de flux entrant maximum. Cependant, des travaux sont prévus sur la station. Le supplément sera de $386 \text{ EH} \times 150 \text{ L/EH/j} = 58 \text{ m}^3/\text{j}$, soit un volume total de $244 + 58 = 302 \text{ m}^3/\text{j}$ (flux maximum), supérieur à la capacité de la station ($225 \text{ m}^3/\text{j}$).

→ La STEP de la Lande Boule est compatible avec la charge organique future. De plus, les travaux prévus sur la station permettront de réguler la surcharge hydraulique.

V) CARTES DE ZONAGE

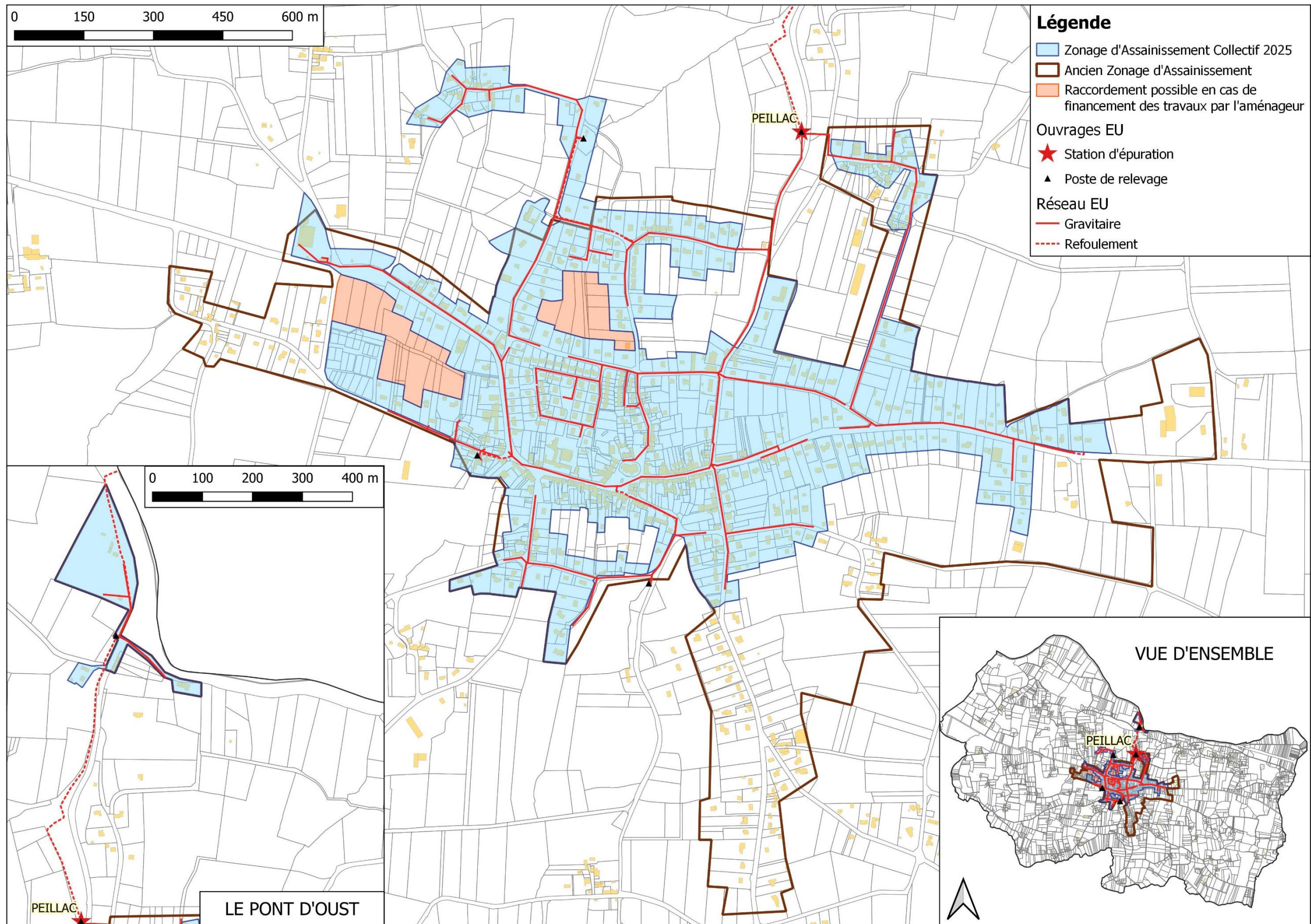


Figure 37 : Proposition du futur plan de zonage d'assainissement collectif

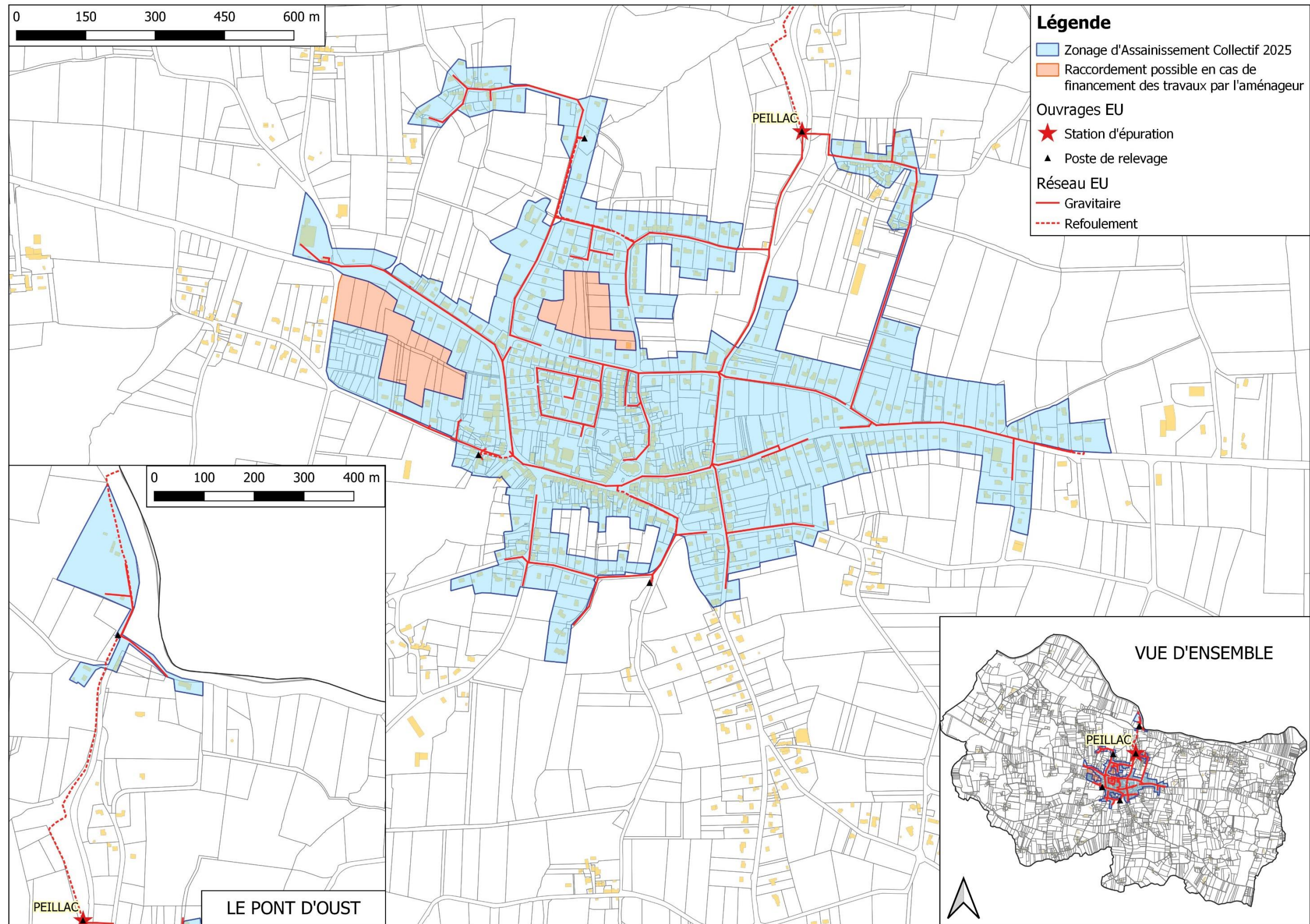


Figure 38 : Futur plan de zonage d'assainissement collectif

ANNEXE : SCENARIOS ETUDIES